Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Etudié en Commission de Finances le 31 janvier 2022

Présenté au Conseil Municipal du 03 février 2022

PREAMBULE

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la commune afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Ainsi, l'article 23 du règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 18 juin 2020 précise que :

« Article L. 2312-1 du CGCT : *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu entre les mois de décembre et février de chaque année, lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport est mis à la disposition des conseillers municipaux dès réception de la convocation pour la séance. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur »

Par ailleurs, le gouvernement souhaite, d'ici 2023, harmoniser les différentes normes comptables pour fiabiliser les comptes. Une expérimentation de la certification des comptes est en cours et la mise en œuvre du Compte Financier Unique amené à remplacer le compte administratif et le compte de gestion ainsi qu'une nouvelle norme comptable unique, la M57 qui s'imposera à tous les types de collectivités, se préparent.

Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

Table des matières

PREAMBULE 1

contexte general 3

A. situation globale 3

1. L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19 3

2. Zone Euro 4

3. France 5

4. Zoom sur le Département de la Haute-Savoie 7

5. Loi de Finances 2021 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE 11

A. analyse financière 11

B. recettes de fonctionnement 15

1. Fiscalité 15

2. Concours de l'Etat 16

3. Autres recettes 16

C. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 18

1. Dépenses de personnel 19

2. Participations – Subventions 20

3. Atténuation de produits 20

4. Autres dépenses de fonctionnement 21

D. SECTION D'INVESTISSEMENT 23

1. Recettes d'investissement 23

2. Dépenses d'investissement 24

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 25

1 PROJETS EN PHASE D'ETUDES ou a engager 25

2 reflexions 25

i. Bâtiments 25

ii. Voirie 26

iii. Aménagements – matériel – mobilier 26

CONTEXTE GENERAL

A. SITUATION GLOBALE

1. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Cependant, les Etats-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde et l'Europe a peiné davantage à repartir. La Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Des obstacles sont venus ralentir la vigueur de la reprise : la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second trimestre, des pénuries de biens intermédiaires limitant certaines productions industrielles et une désorganisation des chaines logistiques avec des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs.

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin 2021 et le premier semestre 2022.

Projections de croissance du PIB réel

Économies du G20, % de variation, en glissement annuel

	2021	2022	2023
Monde	+ 5.6%	+ 4.5%	+ 3.2%
Australie	+ 3.8%	+ 4.1%	+ 3.0%
Canada	+ 4.8%	+ 3.9%	+ 2.8%
Corée	+ 4.0%	+ 3.0%	+ 2.7%
États-Unis	+ 5.6%	+ 3.7%	+ 2.4%
Euro (zone)	+ 5.2%	+ 4.3%	+ 2.5%
Allemagne	+ 2.9%	+ 4.1%	+ 2.4%
Espagne	+ 4.5%	+ 5.5%	+ 3.8%
France	+ 6.8%	+ 4.2%	+ 2.1%
Italie	+ 6.3%	+ 4.6%	+ 2.6%
Japon	+ 1.8%	+ 3.4%	+ 1.1%
Royaume-Uni	+ 6.9%	+ 4.7%	+ 2.1%

	2021	2022	2023
G20	+ 5.9%	+ 4.7%	+ 3.3%
Afrique du Sud	+ 5.2%	+ 1.9%	+ 1.6%
Arabie Saoudite	+ 2.9%	+ 5.0%	+ 3.0%
Argentine	+ 8.0%	+ 2.5%	+ 2.3%
Brésil	+ 5.0%	+ 1.4%	+ 2.1%
Chine	+ 8.1%	+ 5.1%	+ 5.1%
Inde	+ 9.4%	+ 8.1%	+ 5.5%
Indonésie	+ 3.3%	+ 5.2%	+ 5.1%
Mexique	+ 5.9%	+ 3.3%	+ 2.5%
Russie	+ 4.3%	+ 2.7%	+ 1.3%
Turquie	+ 9.0%	+ 3.3%	+ 3.9%

Source: OCDE (2021), Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2021, numéro 2

2. Zone Euro : une reprise plus tardive mais solide

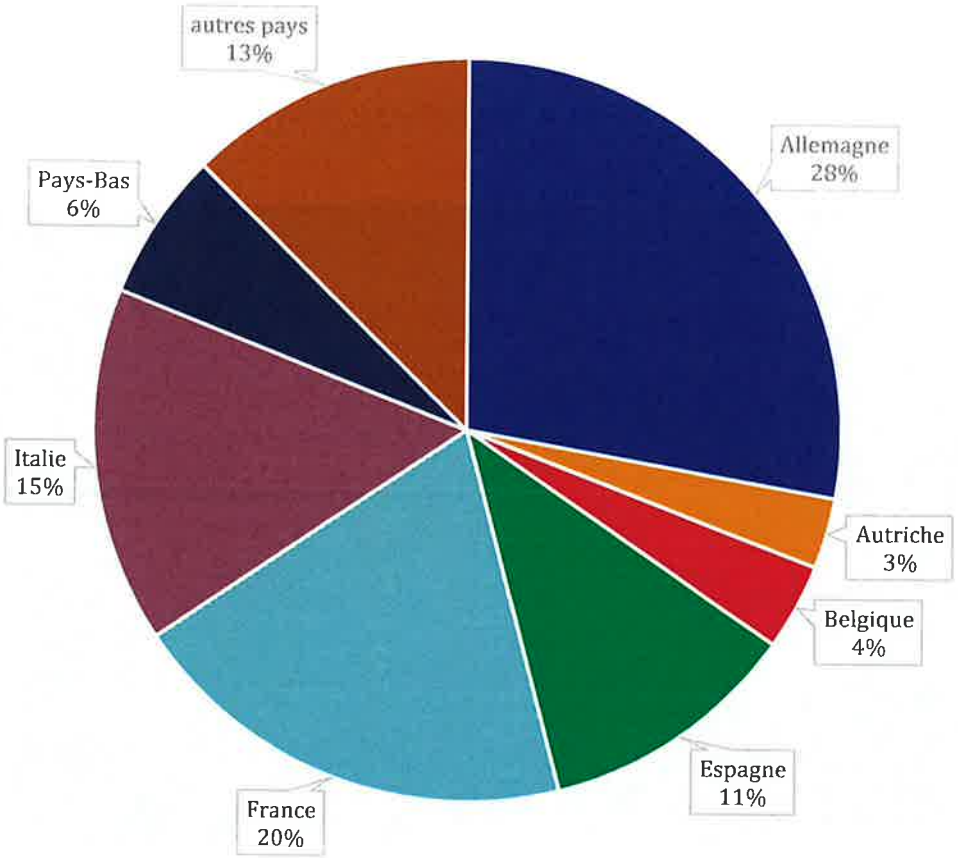
Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro, la croissance a redémarré plus tardivement et s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre 2022 à 2,2 % contre 2,1% au second trimestre.

Les activités de services ont rattrapé, cet été, une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes et l'inflation s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres avec un resserrement fin octobre, tout en demeurant historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,2 % (après -6,5 % en 2020) puis, ralentir progressivement en 2022 à environ 4,3 %.

Part des différents pays dans le PIB de la zone euro en 2020



3. France

L'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021. La levée des restrictions sanitaires a favorisé la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre. Le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire au quatrième trimestre 2019.

La consommation des ménages a progressé de 5 % au troisième trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance. L'investissement a en revanche très légèrement baissé.

Dans ce contexte favorable, un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique peut s'envisager à la fin 2021, malgré certains points de vigilance pouvant constituer des obstacles à la production.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. 222.000 emplois salariés ont été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270.000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. Fin 2021, la population active pourrait retrouver une trajectoire tendancielle et le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Après un épisode de baisse de 1,5 % en janvier 2020, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021, la composante énergie en expliquant plus de la moitié. Après 0,5 % en 2020, l'inflation atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

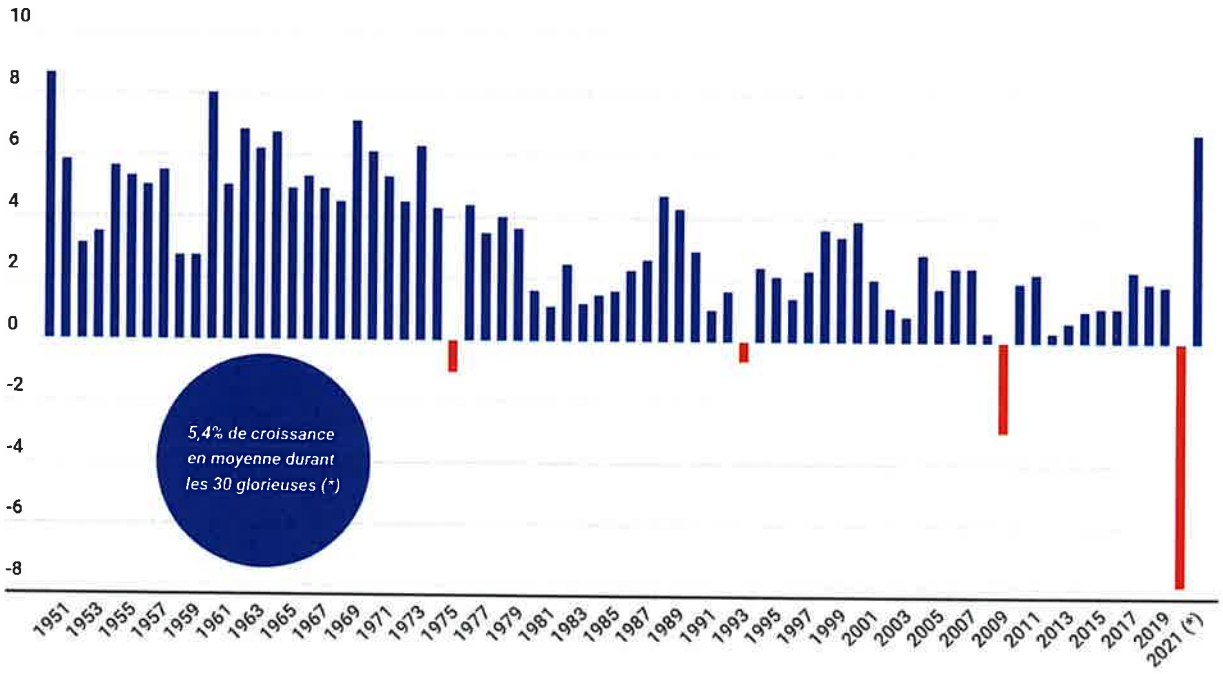
Par ailleurs, les résultats des entreprises françaises sont bons. On constate une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie avec la politique du « quoi qu'il en coûte » ont porté leur fruit et ont permis de protéger efficacement les entreprises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, la situation des finances publiques devraient s'améliorer en 2022. D'après le PLF 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021, après 9,4 % en 2020 et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 maintiendra néanmoins un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB, contre 53,8 % en 2019.

La croissance en 2022 devrait être soutenue, avec une prévision de + 4 %, après un fort rebond de 6,75 % en 2021, permettant au déficit public de diminuer à 5 % du PIB en 2022, contre – 9 % en 2021.

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5 % du PIB en 2022, contre 115,3 % en 2021.

A 6,75% en 2021, la croissance du PIB français va atteindre un plus haut depuis 1969



(%) moyenne entre 1950 et 1973, n'incluant pas la période 1945-1950

Source : Insee, (*) prévisions de croissance du PIB pour 2021 : Banque de France et FMI

Share

made with infogram

4. Loi de Finances 2022

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros.

Ce projet comprend 48 articles dont 12 qui ont un impact sur les finances locales.

C'est le dernier PLF de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle qui contient des ajustements sur les deux réformes fiscales et qui marque également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Le PLF prolonge la mise en œuvre du « plan de relance » avec notamment le renforcement de mesures pour l'emploi. Il poursuit et accélère la transition écologique. Il traduit le volet fiscal du plan en faveur des travailleurs indépendants. Plusieurs priorités à destination des jeunes ou en matière de handicap sont également traduites.

Il prévoit un plan d'investissement « France 2030 » : au total 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs. Entre 3 et 4 milliards € devraient être investis en 2022 sur les secteurs de l'énergie, des transports du futur, de l'alimentation, de la santé, de la culture, de l'espace et des fonds marins.

Un « bouclier tarifaire » de 5,9 milliards € est mis en place du 1er février 2022 au 31 janvier 2023 pour contenir la forte hausse du prix du gaz et de l'électricité.

Concernant les collectivités locales, la DGF s'élèvera en 2022 à 26,8 milliards €, sensiblement équivalent à l'an dernier, soit 18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 pour les départements. La DSR devrait, quant à elle, s'élever à 1,87 milliards €. Par ailleurs, les variables d'ajustement du bloc communal et des départements restent stables.

1,046 milliards € et 150 millions € sont inscrits au titre de la DETR et de la dotation politique de la ville. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) connaît, quant à elle, un abondement de 350 millions € notamment dédiés aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

400 millions € supplémentaires seront octroyés pour aider les collectivités à investir dans les transports publics.

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.

La taxe d'habitation des 20% des ménages les plus aisés est encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficient en 2022 d'une exonération de 65% de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passe à 25% pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Les prélèvements sur recettes (PSR), qui correspondent à la rétrocession d'une part des recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales afin de couvrir leurs charges ou de compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements, sont évalués à 43,21 milliards € pour 2022.

Le PLF 2022 poursuit la réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation, initiée pour 2021. Ce nouveau calcul a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires. Ainsi, plusieurs impositions communales, comme les droits de mutation, seraient intégrées au calcul du potentiel financier. De plus, il est proposé la simplification du calcul de l'effort fiscal, en le centrant sur les produits perçus par la commune elle-même plutôt que sur la pression fiscale subie par les ménages de son territoire.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer les dépenses fiscales inefficientes (exonérations temporaires de TFPB, de CFE et de CVAE) et certaines taxes à faible rendement.

Enfin, le PLF 2022 prévoit une habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics. En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs / comptables, le but est de définir un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable pour le 1er janvier 2023, afin de sanctionner, de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes et des dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif.

Principales données financières 2022 à retenir :

Croissance France	4,0 %
Croissance zone €	4,4 %
Inflation	1,5 %
Croissance en volume de la dépense publique	– 3,5 %
Déficit public (% du PIB)	4,8 %
Dette publique (% du PIB)	114,0 %
Concours financiers de l'Etat	52 735 millions €
DGF	26 786 millions €
Point d'indice de la fonction publique	56,2323 depuis le 1er février 2017

5. Zoom sur le Département de la Haute-Savoie

L'exercice 2020 s'est caractérisé par un léger repli de l'investissement des communes avec la conjonction du renouvellement électoral et des effets de la crise sanitaire. Les EPCI ont mieux résisté que les communes, avec des investissements en hausse, mais sur des volumes moindres.

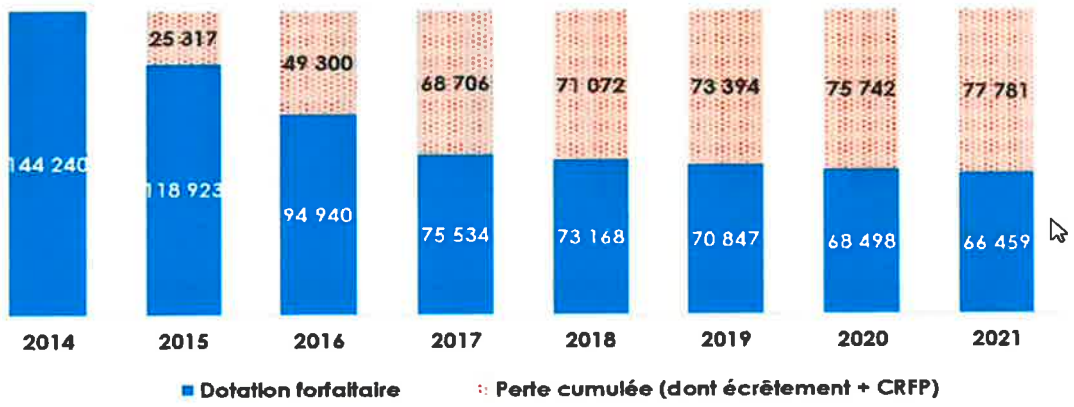
En 2020, les EPCI sont moins endettés que la moyenne nationale avec une capacité de désendettement de 3,3 ans, tout comme les communes qui sont à 3,6 ans. La capacité de désendettement des collectivités haut-savoyardes s'avère basse, témoignant d'une situation d'ensemble favorable.

Concernant les intercommunalités, une baisse a été constatée sur la dotation de compensation en 2021, cette situation devant se poursuivre en 2022 avec – 2,2 % attendus pour financer notamment la hausse de la dotation d'intercommunalité.

Au niveau de la DGF, les communes de Haute-Savoie ont perdu plus de la moitié de leur dotation forfaitaire depuis la mise en œuvre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. 22 Communes ne perçoivent plus cette dotation.

Pour 2022, malgré le « gel » de l'enveloppe DGF et de la CRFP, l'écrêtement qui finance la hausse de DGF pour d'autres collectivités, persiste. Une diminution plus importante qu'en 2021 est donc à prévoir.

Solde de dotation forfaitaire des communes 74 - En K.€



Le calcul de la dotation forfaitaire des communes évoluant en 2022, va conduire les communes de Haute-Savoie, dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur en général à la moyenne nationale, à voir leur écrêtement augmenter et donc diminuer le montant de leur

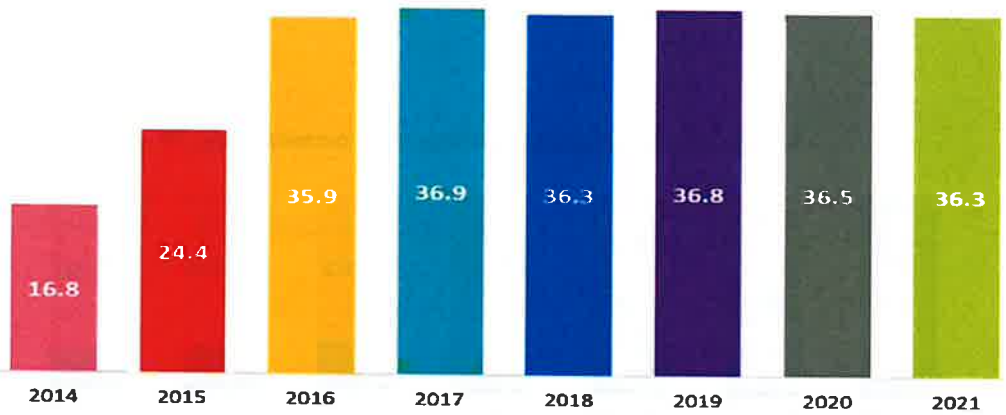
DGF. En Haute-Savoie, sur 279 communes, 262 étaient écrêtées en 2021 et Saint Pierre fait partie des 30 communes les plus écrêtées.

Le FPIC est un mécanisme de répartition mis en place afin de prélever des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés pour les redistribuer aux moins favorisés. Si son enveloppe est stabilisée à 1 milliard € au niveau national depuis 2016, il a continué de progresser en Haute-Savoie en raison du dynamisme économique du territoire. Il a cependant légèrement baissé en 2021(-0,4 %). Cette baisse globale masque cependant de fortes disparités selon les territoires. Un prélèvement supplémentaire est cependant à prévoir en 2022 du fait notamment des premiers effets du nouveau calcul du potentiel fiscal, dont les composantes sont modifiées à partir de 2022.

LE FPIC

Evolution départementale

Evolution du FPIC en Haute-Savoie entre 2014 et 2021 (en millions d'€)



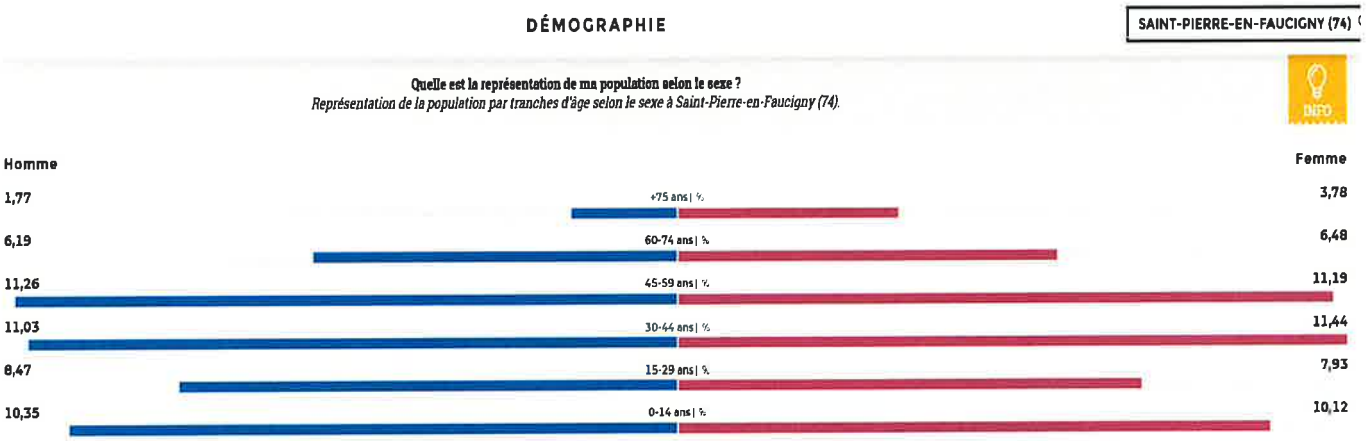
Ensemble intercommunal = EPCI à fiscalité propre (CC et CA) et ses communes membres

Enfin, la Haute-Savoie compte 94.268 frontaliers et a perçu une compensation genevoise de 227.346.601,21 € en 2021, en légère augmentation par rapport à 2020, ce qui lui a permis de verser une allocations directe aux communes de 123.899.451,51 € et aux intercommunalités de 20.274.455,70 €.

Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

La population légale en vigueur à compter du 01 janvier 2022 est de **7.230 habitants** (contre 7.026 en 2021), soit une hausse de 2,90%. Ce chiffre est issu du recensement de la population réalisé tous les 5 ans et dont le prochain est organisé par l'INSEE sur la commune du 20 janvier au 19 février 2022, après avoir été annulé en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.



A. ANALYSE FINANCIERE

Afin d'éclairer le débat, il est proposé de porter un regard sur l'évolution budgétaire de la commune au travers d'une rétrospective de l'exécution des 5 derniers exercices budgétaires jointe en **ANNEXE 1**, après une année 2020 très particulière et cassant les codes d'analyse.

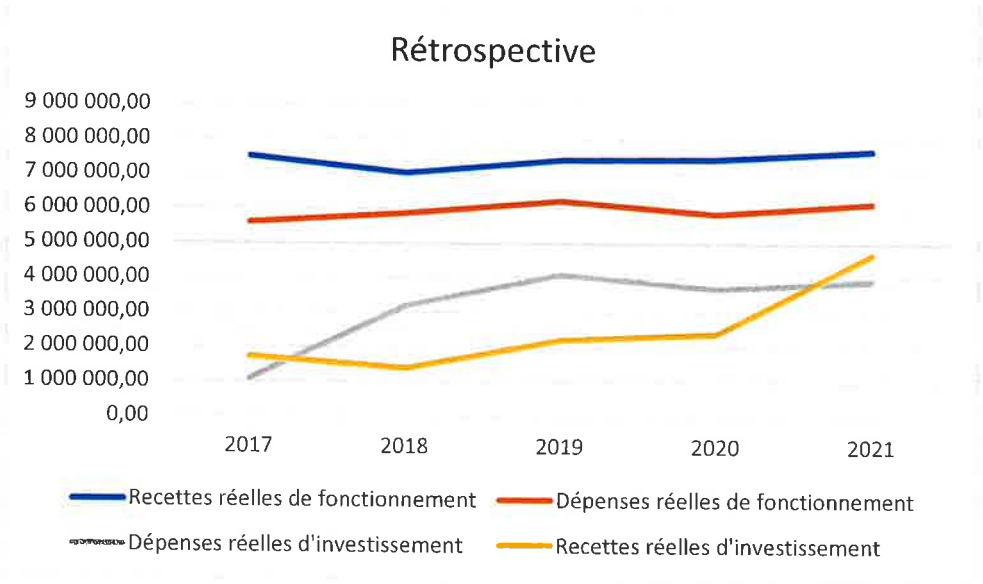
- **Les Recettes Réelles de Fonctionnement** (RRF) ont été en augmentation de 3,2 % entre 2020 et 2021, essentiellement du fait du contexte sanitaire et restent légère augmentation sur la période de 5 ans (+ 2,2 %), malgré la poursuite de la baisse de la DGF (- 80% en 10 ans).

- **Les Dépenses Réelles de Fonctionnement** (DRF) ont, quant à elles, augmenté de près de 10%, après la baisse constatée en 2020, dont 7 % pour les charges à caractère générale. Si l'on ramène la comparaison à l'année 2019, on constate une baisse des DRF de 1,09 % et une augmentation des charges à caractère générale de 1,42 %. Sur la période de 5 ans, cela donne une évolution de +10%. Par ailleurs, Les atténuations de produits (FPIC et SRU) amorcent une stabilité (+0,5% en 2021), mais +35% sur la période de 5 ans.

- Les charges de personnel ont augmenté de 3,3% entre 2020 et 2021, ce qui représente +13,5% en 5 ans, mais le ratio global reste inférieur à la moyenne de la strate qui est de 57,5% contre 48 % pour St Pierre. Cette augmentation est due aux recrutements effectués l'an dernier (démarches citoyennes, pôle ressources, notamment).

- **Les recettes réelles d'investissement** (RRI) ont quasiment doublé en 2021 par rapport à 2020, du fait des subventions qui n'avaient pas été encaissées en 2020. Des restes à réaliser sont encore importants en fin d'année (548.800 €) en raison, également, de subventions accordées mais non encaissées.

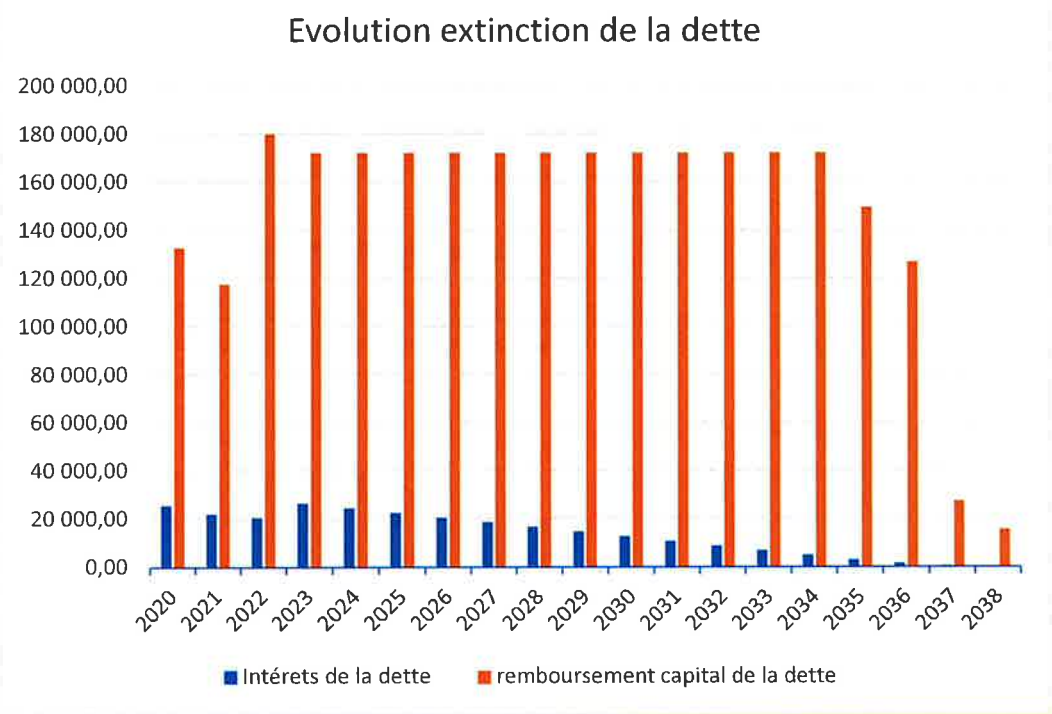
- **Les dépenses réelles d'investissement** (DRI) ont augmenté de 5,6% par rapport à l'an dernier, tout en marquant une certaine stabilité avec 2019 et permettant de réaliser le programme prévu. Les restes à réaliser en fin d'année ne s'élèvent qu'à 1.034.165,75 €.



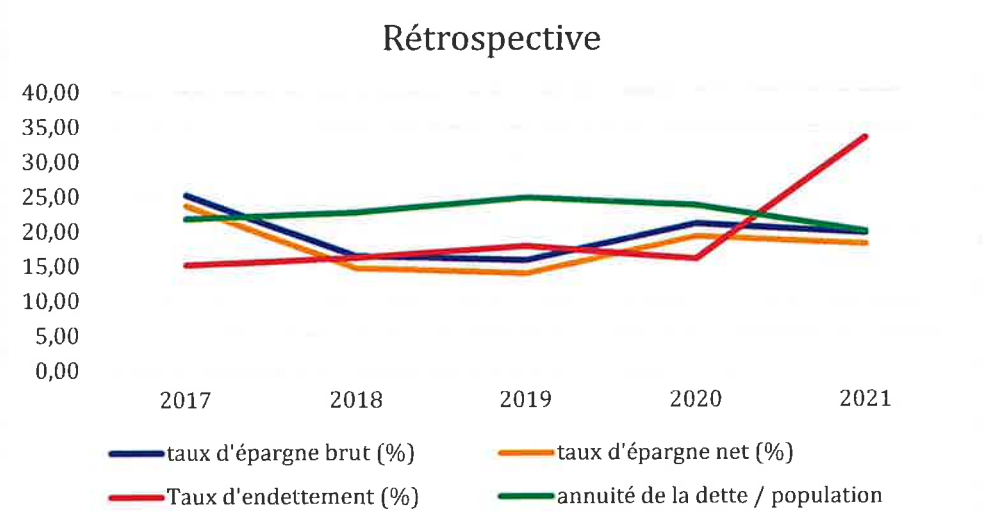
- Comme évoqué l'an dernier, la **crise sanitaire** liée au COVID19 a eu un impact sur l'exécution budgétaire 2020. S'il est toujours visible, il est modéré sur l'exercice 2021, malgré les achats de masques, gels et dépenses supplémentaire de ménage et ne se constate que sur l'encaissement des produits des services.

La CAF a poursuivi sa compensation à titre d'aide forfaitaire exceptionnelle pour diminution d'activité à la crèche. Cependant, les services périscolaire, jeunesse et médiathèque ont continué à avoir des activités un peu réduites du fait du non accueil des enfants et peinent à retrouver le niveau d'avant crise sanitaire.

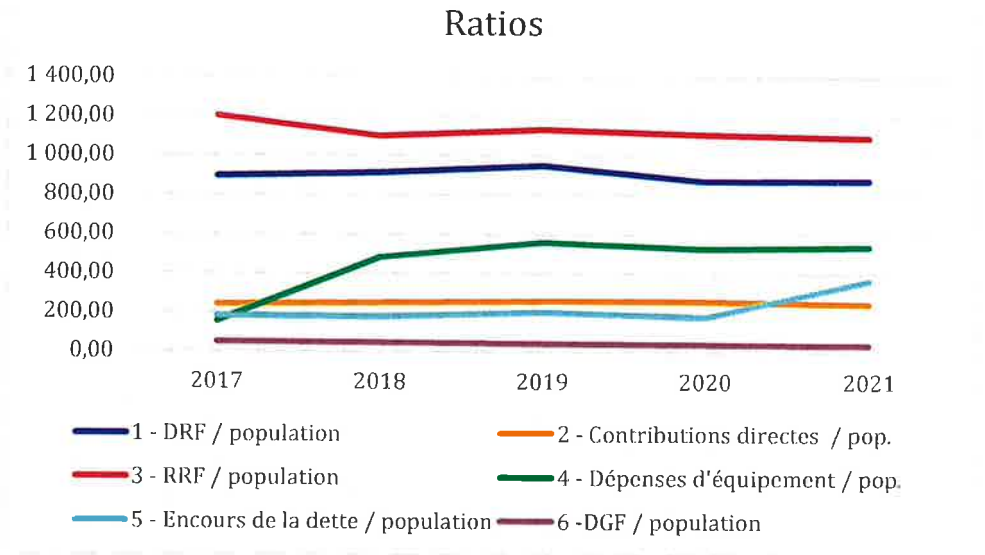
- L'encours de la **dette** a de nouveau augmenté en 2021 du fait de la contractualisation de l'emprunt de 1.500.000 € encaissé en fin d'année, en plus des 8 emprunts contractés auprès du SYANE dans le cadre des opérations d'enfouissement des réseaux secs. Il représente maintenant 365,64 € par habitant, au lieu de 177 € en 2020 (moyenne de la strate : 821 €/habitant). L'annuité de la dette représente 19,93 € par habitant en 2021 et passera à 27,80 € en 2022 avec une annuité de 200.965,19 €.



- Le taux d'épargne nette est relativement stable (-0,06%) après une hausse significative en 2020 (+38%), ce qui permettra de conserver le prélèvement à la section d'investissement au-delà des 900.000 € de l'an dernier.



- Les ratios continuent d'être à peu près stables depuis 2018 et toujours inférieurs aux moyennes nationales (**ANNEXE 2**).

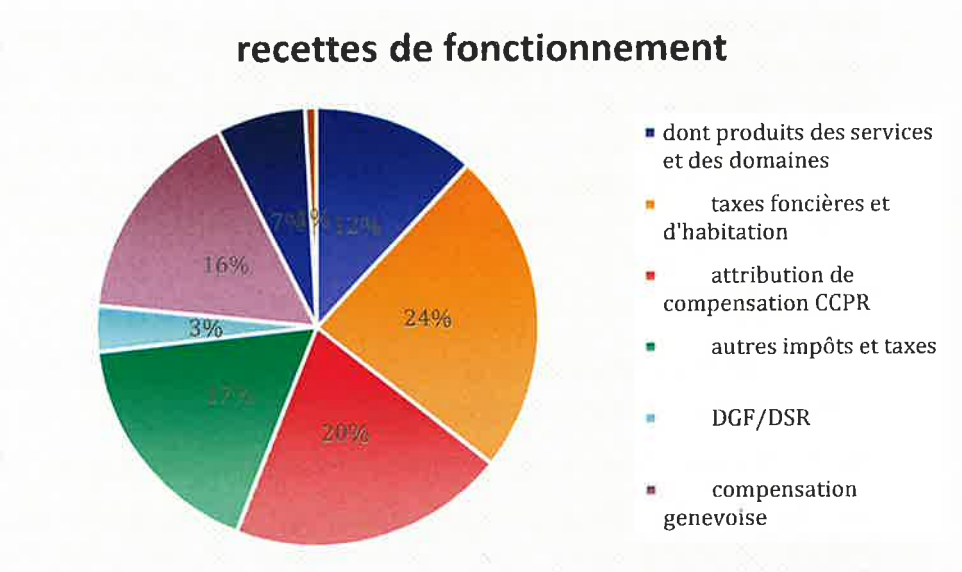


Les efforts de rigueur engagés par la commune depuis plusieurs années continuent de payer. Ils devront bien sûr être poursuivis en contenant au mieux les dépenses de fonctionnement, afin de conserver les possibilités financières de la commune en matière d'autofinancement et malgré le contexte sanitaire qui reste toujours incertain.

L'objectif fixé par l'Etat dans la loi de programmation des dépenses publiques 2018-2022 concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement reste de l'ordre de 1,2%. Il conviendra de continuer à s'en rapprocher le plus possible, malgré des impératifs de gestion des différents services à maintenir pour conserver un bon état général du patrimoine et une qualité de service optimum, tout en cherchant à optimiser les charges de fonctionnement.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont globalement augmenté de 3,4 % avec une somme de 7.684.245,13 €, avant validation définitive du compte administratif.



1. Fiscalité

Recettes encaissées en 2021 en fiscalité directe (TFPB et TFPBN) : 1.702.371,00 € (soit -14.505 € par rapport à 2020.

A quoi s'ajoutent :
- rôles supplémentaires : 13.909 € (- 544 € par rapport à 2020)
- FNGIR : 657.124 € (identique à 2020)
- DCRTP : 339.491 € (identique à 2020)

Soit un total perçu en 2021 au titre de la fiscalité directe locale de 2.712.895 € (+ 590 € par rapport à 2020).

La mise en place pour la commune d'un coefficient correcteur de 0,927564 pour conserver, à l'euro prêt, le montant perçu avant la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales fonctionne donc parfaitement bien.

L'Etat ne notifiera que fin mars les bases d'imposition prévisionnelles 2022 qui permettront de calculer le produit fiscal attendu. Depuis 2021, seuls les taux de foncier bâti et non bâti peuvent être modulés par les communes. Il est proposé, comme les années précédentes, de ne pas les augmenter, tout en tenant compte de l'actualisation des bases prévue par la Loi de Finances, mais qui devrait être à la marge.

Par ailleurs, 131.167 € ont été perçu au titre des allocations compensatrices (+ 65.566 € par rapport à 2020) qui représentent notamment la prise en compte de la modernisation

des paramètres de calcul des bases foncières des locaux industriels qui aboutit à la diminution de moitié des impôts fonciers payés par les entreprises.

Enfin, la CCPR a versé, au titre de l'attribution de compensation prévue dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, une somme de 1.457.707,32 €, identique à 2018, 2019 et 2020. L'attribution de compensation provisoire fixée pour 2022 est, pour le moment la même que 2021. Elle tient compte des transferts des compétences « périscolaire » et « pôles d'échanges multimodaux ». Ce montant pourrait toutefois être révisé en fonction de l'évaluation des charges transférées et pour tenir compte de nouvelles compétences, dont notamment la compétence « économique » transférée en 2018. Cela fera l'objet, si besoin, d'une nouvelle CLECT pour une révision éventuelle en fin d'année.

2. Concours de l'Etat

DGF : 152.939 € ont été encaissés en 2021 (- 8.396 € par rapport à 2020). La baisse se poursuit, bien que dans une moindre mesure.

DSR : 87.228 € ont été encaissés en 2021 (+ 3.683 € par rapport à 2020)

Bien que le montant global au niveau national soit sensiblement équivalent à 2021, le montant communal pourra baisser, tenant compte des indicateurs financiers et de l'écrêtement prévu sur les recettes de fonctionnement. La notification définitive n'interviendra pas avant la fin du premier semestre, mais une baisse dans les mêmes proportions que 2021 devra être prévue.

3. Autres recettes

- Taxe sur l'électricité (TCCFE) : 129.350,98 € ont été perçus en 2021 (- 17.039,62 € par rapport à 2020).

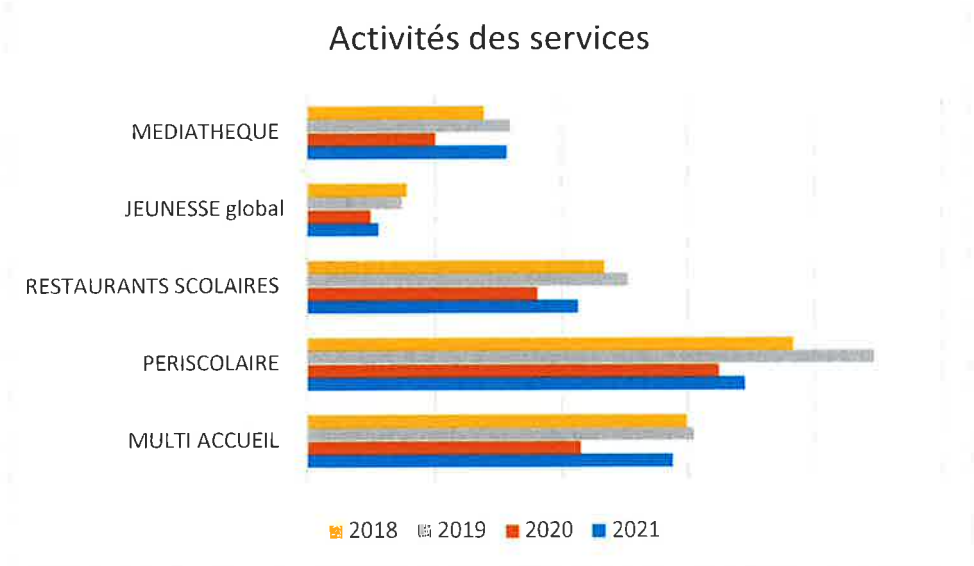
Cette taxe, perçue par le SYANE, est reversée à la commune sur la base de 85%, en contrepartie d'un taux de subventionnement sur les travaux d'enfouissement de 40%.

- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 531.258,77 € ont été perçus en 2021 (+ 111.469,78 € par rapport à 2020). Cette taxe dépend des transactions immobilières réalisées dans l'année sur la base d'un taux de 1,20 %.

- 1.014.382,52 € ont été encaissés au titre des produits des services (+ 162.050,70 € par rapport à 2020 et – 37.478,25 € par rapport à 2019 plus représentative d'une année « normale »). Cela représente 468.684,21 € pour le multi-accueil, 386.116,10 € pour le périscolaire, 46.239,48 € pour le service jeunesse et 2.267.82 € pour la médiathèque. Globalement cela représente environ 50 % du coût des services.

La crise sanitaire, en 2020, a engendré une baisse d'activité des différents services extérieurs d'environ 30 %. L'activité a repris en 2021, mais la situation n'est toujours pas revenue à la normale, notamment du fait des nombreuses absences dues au cas contacts

ou positifs au Covid. Seule la crèche a tiré son épingle du jeu avec la compensation de la CAF attribuée en cas de fermeture et de places non pourvues. Ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2022. Ce début d'année 2022 est toujours impacté et il est difficile de dire si un retour à la normale peut s'envisager rapidement.



Le Contrat Enfance Jeunesse a été renégocié avec le CAF avec une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) qui a été signée au niveau de la CCPR pour une durée 4 ans, soit jusqu'à fin 2023 et représente un encaissement de 113.682 € pour 2021.

La CCPR a remboursé à la commune 78.625 € au titre des charges des écoles maternelles Georges Lacrose et Toisinges, ainsi que des restaurants scolaires du centre et des Canelles. La même somme est attendue en 2022.

- La commune a perçu en 2021, un FCTVA sur les dépenses d'entretien éligibles réalisées sur la voirie et les bâtiments publics en 2019, pour un montant de 24.196 € (- 16.184 € par rapport à 2020) et sur la base d'un taux inchangé de 16,404 %. C'est une somme d'environ 30.000 € qui est attendu en 2022.

- 1.168.441 € ont été perçus au titre de la compensation genevoise (+16.915 € par rapport à 2020). Le nombre de frontaliers pris en compte est de 889, il était de 880 en 2020 (865 en 2019), sachant qu'il y en a 4.035 sur le territoire du pays rochois.

- 76.562,17 € ont été perçus au titre des remboursements sur rémunérations du personnel, compte tenu des arrêts pour maladie ordinaire ou de longue durée (+ 1.325,20 € par rapport à 2020). Pour mémoire, le coût de l'assurance du personnel s'est élevé à environ 60.000 € en 2021.

- Les revenus des immeubles se sont élevés à 78.461,14 € (+ 26.337,38 € par rapport à 2020), correspondant au loyer de la maison médicale, de l'EHPAD « Vivre Ensemble », de la poste et des 6 appartements du parc immobilier de la commune. Pour 2022, il faudra tenir compte des loyers à encaisser au titre du bail en location-gérance de la boulangerie.

- Dans le cadre de la politique d'accompagnement en faveur des communes accueillant une station de transfert d'ordures ménagère, 14.760,03 € ont été versés par le SIDEFAGE en 2020, à raison de 1 € la tonne compactée sur site.

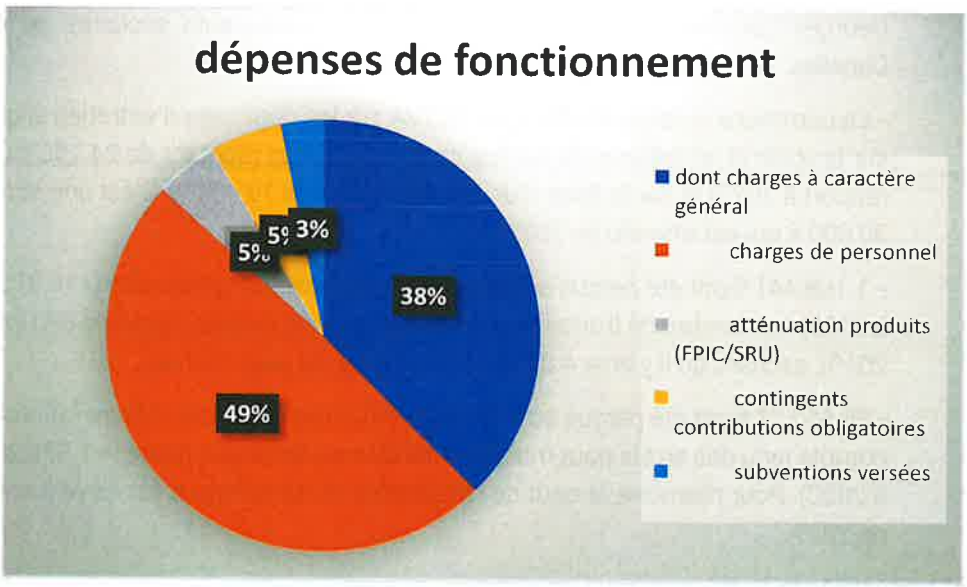
- Suite à la pose de panneaux photovoltaïques à l'école du centre, EDF a versé à la commune une somme de 2.884,51 € (3.115,03 € en 2020). 2.522,16 € sont attendus pour 2022.

- Par ailleurs, 18.574,08 € ont été encaissés au titre de la redevance pour occupation du domaine public communal par ENEDIS, GRDF, Orange, Free et Covage.

- Enfin, le recensement de la population a débuté le 20 janvier et se terminera le 19 février 2022. Une dotation forfaitaire de 12.818 €, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête, sera versée en 2022. Cette participation ne compense qu'à hauteur d'environ 50 % la dépense qu'aura à subir la commune, 13 agents recenseurs étant recrutés pour ce travail.

C. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont augmenté d'environ 4,7 % en 2021 après une baisse de 4,2% en 2020 et retrouvent un montant quasi équivalent à 2019, à 6.578.901,11 €.

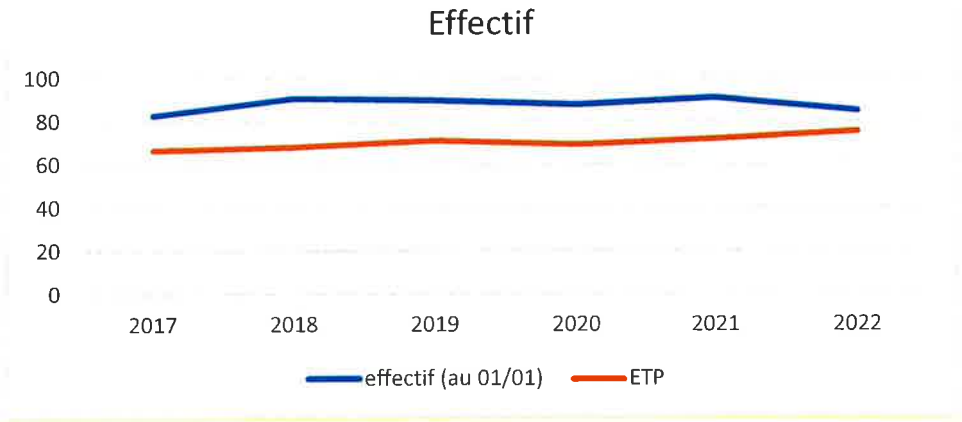


Le remboursement de l'intérêt des emprunts sera de 20.643,39 € et la dotation aux amortissements de 420.189,55 €.

1. Dépenses de personnel

Les charges de personnel se sont élevées à 2.966.070,54 € en 2021 (+ 93.672,72 € par rapport à 2020), soit + 3,3%. Cela représente 48,32 % des dépenses réelles de fonctionnement (49,19 % en 2020), le taux étant de 57,5 % au niveau de la moyenne nationale de la strate.

L'effectif au 01 janvier 2021 était de 91 agents, soit 72,10 ETP. Au 01 janvier 2022, on compte 85 agents, soit 75,51ETP. Cette différence s'explique notamment par le recrutement d'un agent pour les démarches citoyennes, de trois agents aux services RH et urbanisme en prévision des départs en retraite de deux agents ainsi que par les difficultés de recrutement pour le responsable du CTM et le service périscolaire.



Pour 2022, il faudra tenir compte notamment, en plus des provisions habituelles :

- de la revalorisation du SMIC de 0,9 % au 01 janvier 2022 et du relèvement de l'indice minimum de traitement

- de l'indemnité d'inflation mise en place par l'Etat et qui sera versée à 71 agents, soit un total de 7.100 €

- de la hausse de la cotisation accident de travail et de la majoration de la cotisation CNFPT au titre des frais de formation des apprentis (0,05 %) ainsi que d'une hausse significative du contrat d'assurance des risques statutaires

- des revalorisations de carrière des catégories C et du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture ainsi que des avancements de grade et d'échelons

- de la prise en compte sur 12 mois des recrutements effectués l'an dernier

- du recrutement d'un éducateur de ville et des recrutements à réaliser au service citoyenneté et à la police municipale afin d'anticiper des départs à la retraite et assurer la

continuité de service et des remplacements du responsable du CTM et de trois agents périscolaire qui n'ont pu aboutir en 2021

- du recrutement de 13 agents recenseurs pour le recensement de la population et de la prise en compte des 4 dimanches d'élections

- des provisions à constituer et/ou à anticiper dans le cadre des allocations chômage liées à une perte involontaire d'emploi, indemnité de fin de contrat, ...

Par ailleurs, les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, ont été arrêtées en avril 2021. Un travail est en cours pour mettre en œuvre les thématiques retenues :

- Pilotage des ressources humaines, GPEEC, ...
- organisation du travail, temps et cycles de travail, ...
- Qualité de vie au travail, politique sociale, risques psychosociaux, absentéisme, ...
- Promotion, avancement, ...

2. Participations – Subventions

- Le SDIS a, de nouveau, décidé de ne pas augmenter la contribution des communes pour 2022, qui s'élèvera donc à 207.071 €.

- Les contributions aux organismes de regroupement comprennent :

  - La participation à l'espace Aqualudique des Foron qui s'est élevée à 108.210,80 € en 2021. Une augmentation est prévue pour 2022 du fait des importants travaux de rénovation envisagés. C'est un montant d'environ 122.000 € qui est prévu, qui devrait augmenter progressivement pour atteindre environ 150.000 € en 2024.
  - La participation aux frais fixes du Syane élevée à 0,55 € par habitant
  - L'adhésion à l'association des Maires

- 182.361,04 € de subventions de fonctionnement ont été versés en 2021 à différentes associations et 15.000 € au CCAS à titre de subvention d'équilibre.

3. Atténuation de produits

La commune est toujours concernée par 2 mécanismes de reversement :

- le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU :

Du fait de son appartenance à l'agglomération de Cluses (au sens de l'INSEE), le taux minimum de Logements Locatifs Sociaux de la commune est fixé à 20 % pour la période triennale 2020-2022 avec un objectif de rattrapage de 93 logements, correspondant à 50% des logements sociaux manquants au 1er janvier 2019.

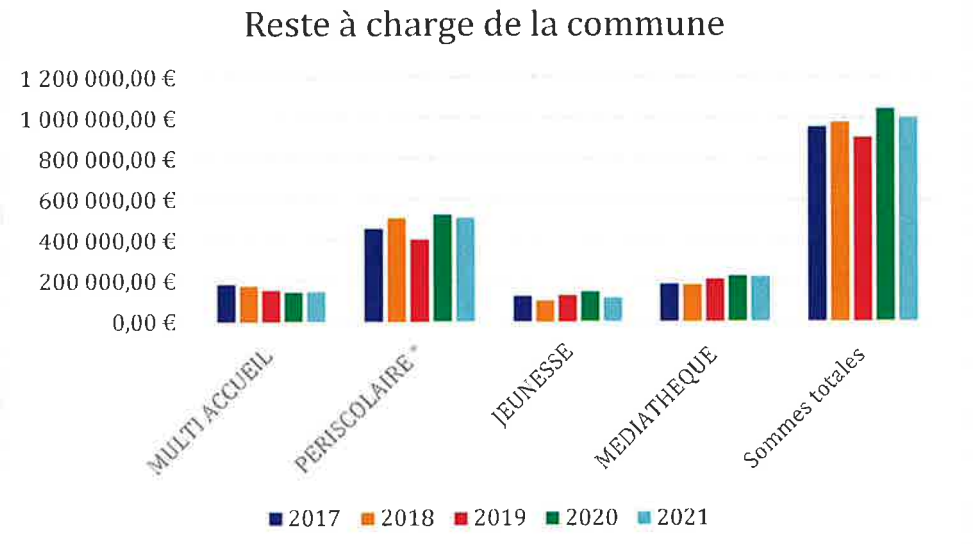
443 logements LLS ont été recensés au 01 janvier 2021 (identique à 2020). Le nombre de LLS manquants sera notifié dans le printemps, ce qui conduira la commune à devoir s'acquitter à nouveau du prélèvement sur ses recettes fiscales, dont le montant était de 53.830,80 € en 2021.

- le FPIC s'est élevé à 227.966 € en 2021 (223.063 € en 2020), en constante augmentation depuis sa création en 2012. Comme en 2021, une augmentation du prélèvement est à prévoir pour 2022, le calcul tenant compte du potentiel financier de la commune et des ressources fiscales perçues.

4. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général ont augmenté de 10,53 % par rapport à 2020, alors qu'elles avaient baissé de 8,2 % en 2020 par rapport à 2019. Cela représente un total de 2.264.527,23 €, revenant à un montant similaire à 2019.

Les charges des services extérieurs à la population (**ANNEXE 3**) ont évolué de 35,46 % entre 2020 et 2021, du fait d'une reprise de l'activité des services, bien qu'encore incomplète. Les charges de personnel sont restées stables. Le reste à charge pour la commune est en baisse (-4,15%), mais n'a pas encore retrouvé la tendance de 2019. Le début de l'année 2022 n'est pas encore propice à une reprise en rythme de croisière.



L'entretien des locaux a continué à être renforcé avec une désinfection supplémentaire le midi. Par ailleurs, le remplacement des agents en charge du ménage devenant quasi impossible, les frais de nettoyage des locaux ont littéralement flambé, passant d'environ 52.000 € en 2019 à 106.000 € en 2020 puis 164.000 € en 2021.

Les animations et festivités prévues ont pu être réalisées cette année, même si reportées quelquefois. Mise à part la cérémonie des vœux qui a dû encore être annulée cette année, on peut espérer que le programme ambitieux prévu pour 2022 se réalisera.

Pour 2022, les marchés à bons de commande sont poursuivis :

- entretien des espaces verts
- intervention sur les réseaux électriques et maintenance de l'éclairage public
- entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation
- travaux de revêtements bitumineux et de génie civil annexes
- travaux d'entretien et de création de signalisation horizontale
- fourniture de signalisation verticale et accessoires
- salage et déneigement des voies communales, cours et abords d'écoles et lotissements communaux.

Il faudra tenir compte également de l'augmentation des dépenses d'énergie (électricité, gaz, carburant), sachant que les mesures de soutien pour les ménages adoptées par l'Etat ne concernent pas les collectivités.

Enfin, la refonte du site internet et la mise en place de la plateforme citoyenne ont généré une dépenses de 30.000 € environ, les ateliers et animations prévus n'ayant pas eu lieu.

Le solde d'exécution de l'année 2021 devrait donc s'élever à environ 3.300.000 € (3.344.661,06 € en 2020), ce qui permettra un virement à l'investissement minimum de 900.000 €, comme les années précédentes.

Les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement doivent bien sûr être poursuivis, afin notamment de continuer à maintenir une épargne suffisante et approchant les 10 % des recettes de fonctionnement pour que la commune dispose toujours d'une marge de manœuvre suffisante.

En synthèse, l'étude prospective du budget de fonctionnement 2022 donne les estimations suivantes (**ANNEXE 4**) :

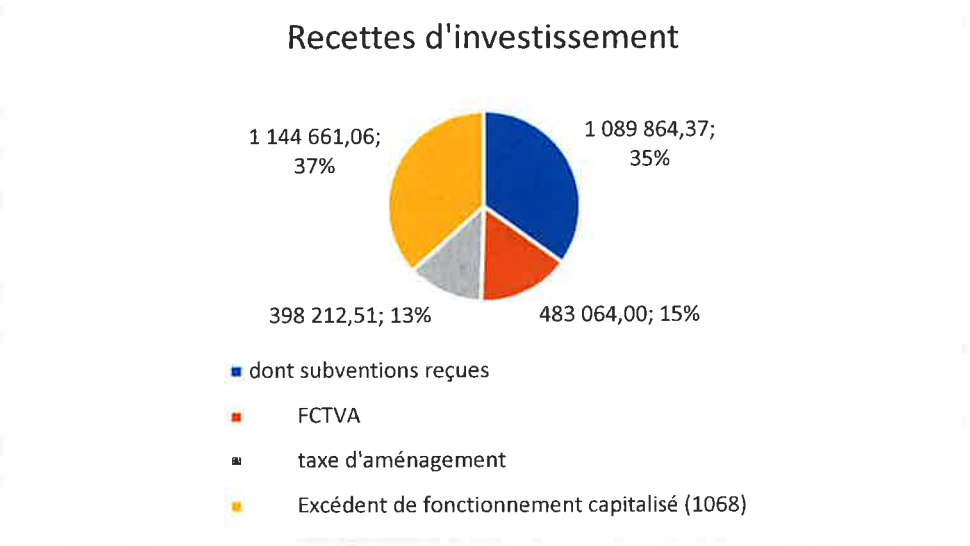
- Equilibre du budget de fonctionnement à environ 9.061.000 €
- Reprise de l'excédent antérieur à hauteur de 2.200.000 € (identique à 2021)
- Autofinancement versé à la section d'investissement de 900.000 €
- Epargne de précaution de 650.000 €

D. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement

- Les résultats de la section d'investissement devraient s'élever à 1.173.886 €, après validation définitive du compte administratif 2021. Un déficit de 9.238,83 € avait été constaté en 2020.

Les recettes se sont élevées à 4.671.273,39 € :



- La dotation aux amortissements des immobilisations sera, cette année, de 420.189,55 € (394.541,89 € en 2021).

- 483.064 € ont été encaissés en 2021 au titre du FCTVA, sur la base des dépenses réalisées en 2019. Le taux de compensation est toujours établi à 16,404 %. Pour mémoire, en 2020, 386.677 € ont été encaissés. Compte tenu des dépenses liquidées en 2020, la somme attendue en 2022 sera de l'ordre de 400.000 €.

- La taxe d'aménagement a rapporté 398.212,51 € (666.737,56 € en 2020). Elle sera calculée pour 2022 en tenant compte des permis de construire et déclarations préalables délivrés en 2020 et 2021 et des exonérations prévues par les textes. On peut escompter un montant de 250.000 € environ pour 2022. A noter qu'une évolution des périodicités de perception de la taxe est en cours qui risque d'impacter les recettes à partir de 2023.

- La commune attend toujours des réponses officielles de la Région sur les subventions demandées en 2021 et compte pour 2022 sur le versement des subventions obtenues pour les projets suivants : Skate-park, Pôle multimodale et Voies vertes / douces.

Par ailleurs, une demande été faite à l'Etat, dans le cadre de la DETR, pour les travaux de sécurisation du pont sur le Foron, rue de la Serthaz..

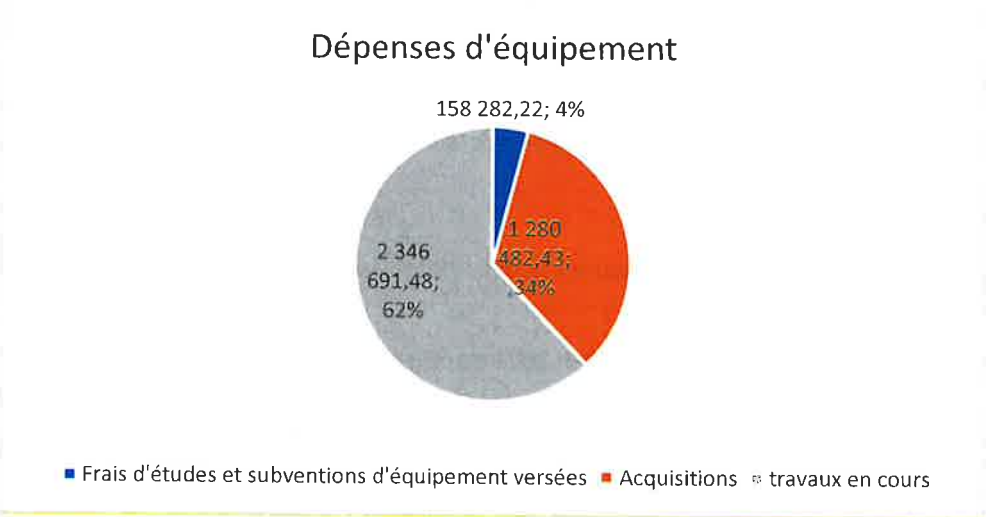
Dans le cadre de France Relance, l'Etat a mis en place une aide à la relance de la construction durable afin de soutenir et relancer la production de logements neufs. Pour 2021, une aide automatique d'un montant de 145.800 € a été attribuée pour les projets de logements éligibles ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021. Pour 2022, cette aide est soumise à contractualisation avant le 31 mars 2022 entre l'Etat, la CCPR et la commune. Des objectifs de densité et de nombre de logements doivent être remplis pour les autorisations délivrées entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022.

Enfin, un emprunt de 1.500.000 € a été encaissé en fin d'année, qui donnera donc lieu en 2022 à une première échéance de remboursement.

2. Dépenses d'investissement

- Le remboursement du Capital de la dette sera de 180.321,80 € du fait du nouvel emprunt et dont 72.921,40 € pour le Syane.

- 3.785.456,13 € de travaux et acquisitions ont été réalisés en 2021, contre 3.534.109,77 € en 2020, sur le programme prévu. L'objectif a été atteint.



- Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent à 1.034.165,75 € à la fin de l'exercice 2021, dont notamment :

- Le solde du marché de réalisation des fouilles d'archéologie préventive
- Les frais d'actes consécutifs aux acquisitions réalisées en 2021
- Les Assistances à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre des opérations « Saint Pierre Centre 2025 », skate-park, Cohendier et école de Toisinges
- Les marchés de maîtrise d'œuvre et de muséographie/scénographie concernant la réhabilitation extension de la villa Cohendier
- Le solde des travaux de construction du skate park

Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

1 PROJETS EN PHASE D'ETUDES OU A ENGAGER

Il s'agit de projets déjà actés ou dont l'étude est en cours et qui devront se poursuivre en 2022 avec des financements nouveaux :

- Acquisitions à prévoir dans le cadre des voies douces futures

- Passage inférieur sous la RD1203/route de Ravure pour la voie verte, dans le cadre de la convention cadre véloroute Léman Mont-Blanc (du giratoire du PAE au giratoire de Baban), dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département

- Prolongement de la voie douce rue des Glières au droit de la Cime Bocuze

- Lancement du concours de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école de Toisinges

- Finalisation de la consultation pour une concession d'aménagement et lancement du projet de construction de la Halle (AMO et Moe), dans le cadre de Saint-Pierre Centre

- Réalisation de cloisonnement des combles et chambres au R+1 et adaptation de la détection incendie à l'EHPAD

- Mise en place d'arrêts de neige et création de sanitaires et point d'eau chaude à l'Eglise

- Fourniture et pose de colombariums supplémentaires et remise en état du portail du cimetière

- Reprise du tablier du pont sur le Foron, rue de la Serthaz

- Mise en place de sanitaires et d'une aire de jeux sur le terrain du skate park

- Mise en œuvre de budgets participatifs dans le cadre des démarches citoyennes et poursuite du développement des outils de communication

2 REFLEXIONS

La commission de travaux s'est réunie et a travaillé sur des propositions de travaux à lancer en 2022 ou à mettre en réflexion et qu'il conviendra de hiérarchiser dans le temps.

I. Bâtiments

Ont été évoqués notamment :

- La démolition de la maison 67 rue des Plantées, après désamiantage

- La création d'un piège à pollution avant rejet au puits perdu et réaménagement des aires de stockage aux ateliers municipaux

- La rénovation énergétique de l'extension du bâtiment de St Maurice par isolation extérieure

- Divers travaux de rénovation et mise aux normes au complexe sportif pour les terrains de foot.

- La poursuite du remplacement des cylindres de tous les bâtiments par des cylindres électroniques

- Le réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée de la Mairie

II. Voirie

Font partie des réflexions importantes :

- Le prolongement de la voie douce avenue de la République depuis la rue de la Poste

- Le prolongement de trottoirs et la reprise de chaussée rue de Bornette

- La reprise de la couche de roulement du giratoire avenue des Jourdies

- Les finitions de l'élargissement de la rue des fauvettes Nord

- La création d'un giratoire avenue de la République / avenue des Aravis

- Les travaux d'enfouissement des réseaux avec le SYANE rue des Celliers

- La poursuite de la réhabilitation de la carrière de Varlin

III. Aménagements – matériel – mobilier

Sont également à prévoir :

- Le remplacement de véhicules pour les services techniques

- L'acquisition de défibrillateurs pour les bâtiments non équipés

- Le remplacement du mobilier de la médiathèque

IV. Réflexions

En plus de cela, pourraient également être évoqués :
- des acquisitions foncières en raison d'opportunités à saisir
- Une participation financière à la reconstruction de l'EHPAD
- la révision éventuelle du PLU

- La création d'un giratoire RD 1203 / RD 19 et création de voies nouvelles avec les acquisitions foncières nécessaires, en lien avec le projet d' l'ATMB

Ces listes sont en cours de chiffrage et ne sont bien sûr pas exhaustives. Elles pourront être amendées en fonction des besoins et des nécessités et urgences ou des opportunités

à prendre en compte au cours de l'année. L'important sera de mettre en prévision, les projets que la commune est sûre de réaliser dans l'année.

Une analyse prospective financière dans les grands volumes donne les possibilités d'investissement suivantes (**ANNEXE 5**) :

- Equilibre du budget d'investissement à environ 5.000.000 €
- Reprise du résultat antérieur reporté d'un montant de 1.173.000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé de 1.100.000 €
- Possibilité de dépenses d'équipement de 4.800.000 € dont 1.034.000 € de crédits reportés

Les ratios pourraient donc se résumer selon l'annexe jointe (**ANNEXE 6**), en restant toujours inférieurs aux moyennes nationales.

3 ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

De gros projets sont ainsi lancés :

- Restructuration et extension de la villa Cohendier
- Extension ou reconstruction de l'école élémentaire de Toisinges

Ces constructions, dont les études sont en cours, vont impacter les budgets d'investissement sur la majeure partie du mandat. Ils conduiront ensuite à une augmentation significative des budgets de fonctionnement pour leur exploitation et leur entretien.

➢ Concernant la villa Cohendier, le coût prévisionnel global du projet se résume ainsi :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : 72.000 €
- Maîtrise d'œuvre : 437.796 €
- Muséographie / scénographie : 116.340 €
- Travaux estimés : 2.600.000 €

Soit un total d'environ 3.230.000 €, qui seront à échelonner jusqu'en 2024, date prévisionnelle d'ouverture.

➢ S'agissant de l'école de Toisinges, les études viennent de débuter avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le coût prévisionnel global n'a pas encore été déterminé. La validation du marché de maîtrise d'œuvre est prévue pour l'automne 2022 avec une réalisation des travaux à partir de 2023, pour une ouverture en 2025.

Par ailleurs, en fonction de l'avancée des réflexions avec le futur concessionnaire dans le cadre de l'aménagement du centre , le projet de la Halle viendra prendre place dans ces programmations budgétaires.

CONCLUSION

Toutes ces réflexions donne au Conseil Municipal de nombreuses pistes à étudier en tenant compte des priorités politiques affichées par les élus, en fonction des objectifs à atteindre, mais aussi des nécessités conjoncturelles et des évolutions législatives.

La commune se dirige vers des contraintes de plus en plus forte en matière de fonctionnement de ses services d'une part et de réduction des dotations de l'Etat et de la fiscalité d'autre part. Il convient d'avoir toujours cela à l'esprit.

Il faut dès à présent être de plus en plus attentif afin de garder des capacités et du dynamisme dans les projets et s'interroger sur les nécessités et/ou opportunités de réaliser telle, en anticipant des investissements qui pourraient devenir obligatoires et urgents.

*** Glossaire :**

AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Aep : Alimentation en Eau Potable

CEE : Certificats d'Economie d'Energie

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

ETP : Equivalent Temps Plein

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

LF : Loi de finances

LLS : Logements Locatifs Sociaux

Moe : Maîtrise d'Œuvre

TAFNB : Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

TEPCV : territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte

TH : Taxe d'Habitation

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties

Epargne de gestion : correspond au différentiel entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement. Son emploi est d'assurer à minima le règlement des intérêts de la dette.
Epargne brute : Epargne de gestion – intérêts de la dette
Epargne nette : autofinancement net : ressource disponible pouvant être réinvestie en investissement.

Capacité de désendettement : rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser sa dette en y affectant la totalité de son épargne.

*** Ratios :**

◗ Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels.

◗ Ratio 2 = Produit des impositions directes / population.

◗ Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

◗ Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population.

◗ Ratio 5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

◗ Ratio 6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

◗ Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

◗ Ratio 8 = Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) = Produit des impositions directes / potentiel fiscal : mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le potentiel fiscal. Pour les communes : Le ratio 8 n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU ; elles sont au nombre de 18 463 au 1er janvier 2011. Pour l'ensemble des communes, un ratio 8 bis = Effort fiscal = Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes mesure la pression fiscale liée aux taxes « ménages ».

◗ Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF - Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

◗ Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

◗ Ratio 11 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

ANNEXE1

ANALYSE RETROSPECTIVE - REALISE								hors charges à payer		évolution / période
	2017	2018		2019		2020		2021		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT GLOBALES	7 502 109,12	7 022 897,74	0,936	7 405 572,24	1,054	7 428 685,79	1,003	7 684 245,13	1,034	1,024
Recettes réelles de fonctionnement	**7 502 109,12**	**7 022 897,74**	0,936	**7 402 232,96**	1,054	**7 428 685,79**	1,004	**7 669 237,53**	1,032	1,022
dont produits des services et des domaines	929 066,62	989 099,66	1,065	1 051 860,77	1,063	852 331,82	0,810	1 014 382,52	1,190	1,092
impôts directs locaux	1 497 336,00	1 582 237,00	1,057	1 672 419,00	1,057	1 716 876,00	1,027	1 702 371,00	0,992	1,137
attribution de compensation CCPR	1 466 478,00	1 457 707,29	0,994	1 457 707,32	1,000	1 457 707,32	1,000	1 457 707,32	1,000	0,994
autres impôts et taxes	1 122 703,91	1 048 060,29	0,934	1 200 261,76	1,145	1 242 009,27	1,035	1 333 136,48	1,073	1,187
DGF/DSR	306 953,00	286 550,00	0,934	260 485,00	0,909	244 880,00	0,940	240 167,00	0,981	0,782
compensation genevoise	919 571,41	1 016 984,00	1,106	1 104 007,00	1,086	1 151 526,00	1,043	1 168 441,00	1,015	1,271
autres dotations et participations reçues	484 664,05	487 184,45	1,005	458 900,81	0,942	469 607,41	1,023	514 364,03	1,095	1,061
produits des cessions	613 956,00	0,00		34 720,00		60 232,38	1,735	31 590,00	0,524	0,051
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GLOBALES	6 467 127,15	6 166 779,57	0,954	6 559 741,47	1,064	6 284 024,73	0,958	6 578 901,11	1,047	1,017
Dépenses réelles de fonctionnement	**5 584 582,72**	**5 843 230,91**	1,046	**6 206 183,34**	1,062	**5 839 874,58**	0,941	**6 138 511,62**	1,051	1,099
dont charges à caractère général	2 115 290,34	2 156 921,62	1,020	2 232 645,94	1,035	2 048 716,03	0,918	2 264 527,23	1,105	1,071
charges de personnel	2 613 516,89	2 764 434,33	1,058	2 838 863,58	1,027	2 872 397,82	1,012	2 966 070,54	1,033	1,135
effectif (au 01/01)	83	91,00	1,096	90,00	0,989	88,00	0,978	91,00	1,034	1,096
ETP	67,1	68,50	1,021	71,55	1,045	69,52	0,972	72,10	1,037	1,075
atténuation produits (FPIC/SRU)	207 967,70	272 899,28	1,312	269 941,70	0,989	280 308,22	1,038	281 796,80	1,005	1,355
contingents contributions obligatoires	329 579,67	326 297,80	0,990	315 787,65	0,968	320 014,75	1,013	321 977,67	1,006	0,977
subventions versées	157 380,30	164 752,88	1,047	166 286,00	1,009	170 971,05	1,028	197 361,04	1,154	1,254
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	1 917 526,40	1 179 666,83	0,615	1 196 049,62	1,014	1 588 811,21	1,328	1 530 725,91	0,963	0,798
Charges financières (Intérets de la dette)	28 141,01	27 653,65	0,983	29 221,09	1,057	25 670,18	0,878	22 119,29	0,862	0,786
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute)	1 889 385,39	1 152 013,18	0,610	1 166 828,53	1,013	1 563 141,03	1,340	1 508 606,62	0,965	0,798
taux d'épargne brut (%)	25,18	16,40	0,651	15,76	0,961	21,04	1,335	19,67	0,935	0,781
remboursement capital de la dette	107 684,23	117 196,90	1,088	132 921,40	1,134	132 921,40	1,000	117 921,40	0,887	1,095
Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette)	**1 781 701,16**	**1 034 816,28**	0,581	**1 033 907,13**	0,999	**1 430 219,63**	1,383	**1 390 685,22**	0,972	0,781
taux d'épargne net (%)	23,75	14,73	0,620	13,97	0,948	19,25	1,378	18,13	0,942	0,764
Résultat de fonctionnement	**1 034 981,97**	**856 118,17**	0,827	**845 830,77**	0,988	**1 144 661,06**	1,353	**1 105 344,02**	0,966	1,068
Résultat antérieur reporté	2 180 230,13	2 300 000,00	1,055	2 420 692,87	1,052	2 200 000,00	0,909	2 200 000,00	1,000	1,009
Solde d'exécution - Résultat compte administratif	3 215 212,10	3 156 118,17	0,982	3 266 523,64	1,035	3 344 661,06	1,024	3 305 344,02	0,988	1,028
DEPENSES D'INVESTISSEMENT GLOBALES	1 147 531,56	3 575 926,14	3,116	4 421 285,70	1,236	3 726 197,12	0,843	4 351 858,46	1,168	3,792
Dépenses réelles d'investissement	**1 086 637,60**	**3 202 644,74**	2,947	**4 103 456,42**	1,281	**3 706 068,98**	0,903	**3 914 279,89**	1,056	3,602
dont dépenses d'équipement	978 953,37	3 085 447,84	3,152	3 654 927,33	1,185	3 534 109,77	0,967	3 785 456,13	1,071	3,867
RECETTES D'INVESTISSEMENT GLOBALES	2 658 078,84	2 075 200,86	0,781	2 864 830,50	1,381	2 845 067,49	0,993	5 534 983,85	1,945	2,082
Recettes réelles d'investissement	**1 714 640,45**	**1 378 370,80**	0,804	**2 196 782,37**	1,594	**2 380 789,20**	1,084	**4 671 273,39**	1,962	2,724
dont subventions reçues	67 635,32	77 623,09	1,148	524 971,00	6,763	254 505,00	0,485	1 089 864,37	4,282	16,114
FCTVA	231 838,00	202 552,00	0,874	131 974,00	0,652	386 677,00	2,930	483 064,00	1,249	2,084
taxe d'aménagement	305 153,67	182 983,61	0,600	583 719,20	3,190	666 737,56	1,142	398 212,51	0,597	1,305
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 107 578,15	915 212,10	0,826	956 118,17	1,045	1 066 523,64	1,115	1 144 661,06	1,073	1,033
Résultat d'Investissement	1 510 547,28	-1 500 725,28	-0,993	-1 556 455,20	1,037	-881 129,63	0,566	1 183 125,39	-1,343	0,783
Résultat antérieur reporté	2 164 729,59	3 675 276,87	1,698	2 428 346,00	0,661	871 890,80	0,359	-9 238,83	-0,011	-0,004
Solde d'exécution : Résultat compte administratif	3 675 276,87	2 174 551,59	0,592	871 890,80	0,401	-9 238,83	-0,011	1 173 886,56	-127,060	0,319
Restes à réaliser	1 419 368,34	1 448 000,43	1,020	1 234 242,09	0,852	-492 092,90	-0,399	485 365,75	-0,986	0,342
CAF Nette + RRI (capacité d'investissement)	3 496 341,61	2 413 187,08	0,690	3 230 689,50	1,339	3 811 008,83	1,180	6 061 958,61	1,591	1,734
Besoin de financement (DI+RAR-RI)	-91 178,94	2 948 725,71	-32,340	2 790 697,29	0,946	389 036,73	0,139	-697 759,64	-1,794	7,653
Résultat d'ensemble = Résultat de fonctt - besoin financt	**3 306 391,04**	**207 392,46**	0,063	**475 826,35**	2,294	**2 955 624,33**	6,212	**4 003 103,66**	1,354	1,211
Encours de la dette au 31/12	1 139 851,00	1 138 240,10	0,999	1 319 808,70	1,160	1 186 887,30	0,899	2 568 965,90	2,164	2,254
Taux d'endettement (%)	15,19	16,21	1,067	17,83	1,100	15,98	0,896	33,50	2,097	2,205
Capacité de désendettement (nb d'années)	0,60	0,99	1,638	1,13		0,76	0,671	1,70	2,243	2,823
Taux d'incompressibilité des dépenses	0,48	0,52	1,102	0,51	1,145	0,53	1,055	0,52	0,977	1,094
marge d'autofinancement courant	0,88	0,89	1,021	0,90	0,964	0,86	0,956	0,87	1,009	0,994
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		0,33		0,33	1,010	0,32	0,974	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Fonds de roulement	5 452 537,87	6 890 488,97	1,264	5 805 157,04	0,842	4 138 414,44	0,713	3 335 422,23	0,806	0,612

ANNEXE 2

	2017	2018		2019		2020		2021			Ref. strate 2020
Ratios :											
Population	6242	6394	1,024	6542	1,023	6704	1,025	7 026	1,048	1,126	5000/10000
1 - DRF / population	894,68	913,86	1,021	948,67	1,038	871,10	0,918	873,69	1,003	0,977	918
2 - Contributions directes / pop.	239,88	247,46	1,032	255,64	1,033	256,10	1,002	242,30	0,946	1,010	526
3 - RRF / population	1 201,88	1 098,36	0,914	1 131,49	1,030	1 108,10	0,979	1 091,55	0,985	0,908	1124
4 - Dépenses d'équipement / pop.	156,83	482,55	3,077	558,69	1,158	527,16	0,944	538,78	1,022	3,435	288
5 - Encours de la dette / population	182,61	178,02	0,975	201,74	1,133	177,04	0,878	365,64	2,065	2,002	821
6 -DGF / population	49,18	44,82	0,911	39,82	0,888	36,53	0,917	34,18	0,936	0,695	154
7 - Charges de personnel / DRF	46,80%	47,31%	1,011	45,74%	0,967	49,19%	1,075	0,48	0,982	1,032	57,5
9 - DRF+rembt dette/RRF (marge d'autofinancement)	75,88%	84,87%	1,119	85,64%	1,009	80,40%	0,939	0,82	1,015	1,075	89,3
10 - Dépenses d'équipement / RRF	13,05%	43,93%	3,367	49,38%	1,124	47,57%	0,964	0,49	1,038	3,783	25,6
11 - Encours de la dette / RRF	15,19%	16,21%	1,067	17,83%	1,100	15,98%	0,896	0,33	2,097	2,205	73,0
annuité de la dette / population	21,76	22,65	1,041	24,78	1,094	23,66	0,954	19,93	0,843	0,916	
Taux d'incompressibilité des dépenses	0,476	0,525	1,102	0,506	0,964	0,533	1,055	0,52	0,977	1,094	
Poids des charges structurelles sur les RRF	0,410	0,461	1,123	0,448	0,973	0,451	1,007	0,45	0,991	1,089	

ANNEXE 3

Charges des services extérieurs 2021

hbts au 1/1/21 — 7026

Service	Activités	Dépenses	Evolutions dépenses 2021 / 2020	Charges de personnel	Dépenses Totales	Evolutions dépenses totales 2021/2020	Recettes de Fonct (+ atténuations de charges de personnel)	Evolutions des Recettes 2021/2020	Solde à la charge de la commune	% à charge de la Commune	Par Hbt
MULTI ACCUEIL	57 577,75 Heures fact (+34%)	110 429,32 €	57,16%	517 245,45 €	627 674,77 €	9,03%	478 161,73 €	11,01%	149 513,04 €	23,82%	21,28 €
PERISCOLAIRE	69 013 Heures (+6,3 %)	41 815,15 €	17,15%	668 096,61 €	967 592,54 €	15,70%	455 549,30 €	47,42%	512 043,24 €	52,92%	72,88 €
RESTAURANTS SCOLAIRES	42 597 REPAS (+17,9%)	257 680,78 €	48,36%								
JEUNESSE global	11 207 Heures (+25,91 %)	51 266,11 €	0,22%	123 669,98 €	174 936,09 €	-15,32%	57 244,01 €	-3,04%	117 692,08 €	67,28%	16,75 €
MEDIATHEQUE	31 265 PRETS (+56 %)	60 595,02 €	11,38%	180 551,36 €	241 146,38 €	1,89%	19 551,27 €	59,54%	221 595,11 €	91,89%	31,54 €
		521 786,38 €	35,46%	1 489 563,40 €	2 011 349,78 €	8,41%	1 010 506,31 €	24,59%	1 000 843,47 €	49,76%	
		35,46%		1,33%	8,41%		24,59%		-4,15%		
Hors investissements et travaux en régie		136 583,26 €		19 526,10 €	156 109,36 €		199 456,51 €		-43 347,15 €		

dont ménage crèche	34 204,68 €
dont ménage gps	6 156,00 €

Dépenses couvertes par les recettes	50,24%
Rappel 2019	51,80%
Rappel 2020	43,72%

Dont atténuation de charges	26 459,94 €
médiathèque	10 641,45 €
crèche	9 473,89 €
gps	6 157,70 €
jeunesse	186,90 €

Evolution du Solde à la charge de la Commune

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017-2018	Evolution 2018-2019	Evolution 2019-2020	Evolution 2020-2021
MULTI ACCUEIL	185 406,71 €	179 137,69 €	156 821,35 €	144 955,01 €	149 513,04 €	-3,38%	-12,46%	-7,57%	3,14%
PERISCOLAIRE *	458 522,56 €	513 580,71 €	406 308,16 €	527 273,48 €	512 043,24 €	12,01%	-20,89%	29,77%	-2,89%
JEUNESSE	126 445,48 €	105 796,05 €	130 989,31 €	147 552,05 €	117 692,08 €	-16,33%	23,81%	12,64%	-20,24%
MEDIATHEQUE	185 201,00 €	182 949,09 €	210 565,48 €	224 410,08 €	221 595,11 €	-1,22%	15,10%	6,57%	-1,25%
Sommes totales	955 575,75 €	981 463,54 €	904 684,30 €	1 044 190,62 €	1 000 843,47 €	2,71%	-7,82%	15,42%	-4,15%
		25 887,79 €	-76 779,24 €	139 506,32 €	-43 347,15 €				

ANNEXE 4

ETUDE PROSPECTIVE	PREVISIONNEL (BP)					
	réalisé 2019	réalisé 2020	BP 2021	réalisé 2021	BP 2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT GLOBALES	7 405 572,24	7 428 685,79	8 765 000,00	7 684 245,13	9 061 000,00	1,034
Recettes réelles de fonctionnement	**7 402 232,96**	7 428 685,79	**6 565 000,00**	7 669 237,53	**6 861 000,00**	1,045
dont produits des services et des domaines	1 051 860,77	852 331,82	850 000,00	1 014 382,52	956 000,00	1,125
impôts directs locaux	1 672 419,00	1 716 876,00	1 716 000,00	1 702 371,00	1 765 000,00	1,029
attribution de compensation CCPR	1 457 707,32	1 457 707,32	1 457 000,00	1 457 707,32	1 457 000,00	1,000
autres impôts et taxes	1 200 261,76	1 242 009,27	1 200 000,00	1 333 136,48	1 200 000,00	1,000
DGF/DSR	260 485,00	244 880,00	230 000,00	240 167,00	235 000,00	1,022
compensation genevoise	1 104 007,00	1 151 526,00	800 000,00	1 168 441,00	800 000,00	1,000
autres dotations et participations reçues	458 900,81	469 607,41	450 000,00	514 364,03	470 000,00	1,044
produits des cessions	34 720,00	60 232,38	0,00	31 590,00	0,00	#DIV/0!
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GLOBALES	6 559 741,47	6 284 024,73	8 765 000,00	6 578 901,11	9 061 000,00	1,034
Dépenses réelles de fonctionnement	**6 206 183,34**	5 839 874,58	**7 445 000,00**	6 138 511,62	**7 659 000,00**	1,029
dont charges à caractère général	2 232 645,94	2 048 716,03	2 600 000,00	2 264 527,23	2 740 000,00	1,054
charges de personnel	2 838 863,58	2 872 397,82	3 250 000,00	2 966 070,54	3 285 000,00	1,011
effectif (au 01/01)	90,00	88	91	91,00	85	0,934
ETP	71,55	69,52	72,10	72,10	75,51	1,047
atténuation produits (FPIC/SRU)	269 941,70	280 308,22	330 000,00	281 796,80	285 000,00	0,864
contingents contributions obligatoires	315 787,65	320 014,75	330 000,00	321 977,67	343 000,00	1,039
subventions versées	166 286,00	170 971,05	170 000,00	197 361,04	205 000,00	1,206
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	1 196 049,62	1 588 811,21		1 530 725,91		#DIV/0!
Charges financières (Intérets de la dette)	29 221,09	25 670,18	22 119,29	22 119,29	22 385,06	1,012
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute)	1 166 828,53	1 563 141,03		1 508 606,62		#DIV/0!
taux d'épargne brut (%)	15,76	21,04		19,67		#DIV/0!
remboursement capital de la dette	132 921,40	132 921,40	117 921,40	117 921,40	180 321,80	1,529
Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette)	**1 033 907,13**	**1 430 219,63**	**-117 921,40**	**1 390 685,22**	**-180 321,80**	1,529
taux d'épargne net (%)	13,97	19,25		18,13		#DIV/0!
Résultat de fonctionnement	**845 830,77**	**1 144 661,06**	**0,00**	**1 105 344,02**	**0,00**	#DIV/0!
Résultat antérieur reporté	2 420 692,87	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00	1,000
Solde d'exécution - Résultat compte administratif	3 266 523,64	3 344 661,06	2 200 000,00	3 305 344,02	2 200 000,00	1,000

ANNEXE 5

ETUDE PROSPECTIVE	PREVISIONNEL (BP)					
	réalisé 2019	réalisé 2020	BP 2021	réalisé 2021	BP 2022	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT GLOBALES	4 421 285,70	3 726 197,12	4 400 000,00	4 351 858,46	5 000 000,00	1,136
Dépenses réelles d'investissement	**4 103 456,42**	3 706 068,98	**4 250 000,00**	3 914 279,89	**4 850 000,00**	1,141
dont dépenses d'équipement	3 654 927,33	3 534 109,77	4 000 000,00	3 785 456,13	4 650 000,00	1,163
RECETTES D'INVESTISSEMENT GLOBALES	2 864 830,50	2 845 067,49	4 400 000,00	5 534 983,85	5 000 000,00	1,136
Recettes réelles d'investissement	**2 196 782,37**	2 380 789,20	**3 100 000,00**	4 671 273,39	**3 450 000,00**	1,113
dont subventions demandées	524 971,00	254 505,00	1 150 000,00	1 089 864,37	0,00	0,000
FCTVA	131 974,00	386 677,00	400 000,00	483 064,00	400 000,00	1,000
taxe d'aménagement	583 719,20	666 737,56	400 000,00	398 212,51	250 000,00	0,625
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	956 118,17	1 066 523,64	1 000 000,00	1 144 661,06	1 100 000,00	1,100
Résultat d'Investissement	-1 556 455,20	-881 129,63	0,00	1 183 125,39	0,00	#DIV/0!
Résultat antérieur reporté	2 428 346,00	871 890,80	-9 238,83	-9 238,83	1 173 000,00	-126,964
Solde d'exécution : Résultat compte administratif	871 890,80	-9 238,83	-9 238,83	1 173 886,56	1 173 000,00	-126,964
Restes à réaliser	1 234 242,09	-492 092,90		485 365,75		#DIV/0!
CAF Nette + RRI (capacité d'investissement)	3 230 689,50	3 811 008,83		6 061 958,61	3 269 678,20	#DIV/0!
Besoin de financement (DI+RAR-RI)	2 790 697,29	389 036,73	0,00	-697 759,64	0,00	#DIV/0!
Résultat d'ensemble = Résultat de fonctt - besoin financt	**475 826,35**	**2 955 624,33**	**2 200 000,00**	4 003 103,66	**2 200 000,00**	1,000

ANNEXE 6

5000/10000	Ratios :	réalisé 2019	réalisé 2020	BP 2021	réalisé 2021	BP 2022	
918	Population	6542	6 704,00	7026	7 026	7230	1,029
526	1 - DRF / population	948,67	871,10	1 059,64	873,69	1 059,34	1,000
1124	2 - Contributions directes / pop.	255,64	256,10	244,24	242,30	244,12	1,000
288	3 - RRF / population	1 131,49	1 108,10	934,39	1 091,55	948,96	1,016
821	4 - Dépenses d'équipement / pop.	558,69	527,16	569,31	538,78	663,90	1,166
154	5 - Encours de la dette / population	201,74	177,04	152,14	365,64	330,38	2,171
57,5	6 -DGF / population	39,82	36,53	32,74	34,18	32,50	0,993
89,3	7 - Charges de personnel / DRF	45,74%	0,49	43,65%	48,32%	42,89%	0,983
25,6	9 - DRF+rembt dette/RRF (marge d'autofinancement)	85,64%	0,80	115,20%	81,58%	114,26%	0,992
73,0	10 - Dépenses d'équipement / RRF	49,38%	0,48	60,93%	49,36%	69,96%	1,148
	11 - Encours de la dette / RRF	17,83%	0,16	16,28%	33,50%	34,81%	2,138
	annuité de la dette / population	24,78	23,66	19,93	19,93	28,04	1,407
	Taux d'incompressibilité des dépenses	0,506	0,53	0,424	0,521	0,423	0,996
	Poids des charges structurelles sur les RRF	0,448	0,451	0,567	0,447	0,558	0,985